

Recrutement de contractuels : l'annonce du rectorat fait débat

Le Snetaa-FO s'insurge contre la politique du rectorat, qui recrute des contractuels dans plusieurs disciplines déficitaires, alors que des stagiaires néo-titulaires sont mutés dans l'Hexagone.

Par Jean-Marc Atsé
jm.alse@agmedias.fr

L'annonce suscite la colère du Snetaa-FO et de son secrétaire académique, Jocelyn Présent. Sur le site du rectorat, on peut lire que l'académie recherche urgemment des agents contractuels pour enseigner dans les établissements du second degré. Ces agents auront pour mission d'assurer le remplacement d'enseignants absents pour des durées variables, dans 16 disciplines telles que l'anglais, l'espagnol, l'histoire-géographie, la technologie, les sciences économiques et sociales, la biologie santé environnement, les lettres modernes, l'éducation musicale... Les candidats doivent détenir un diplôme correspondant au niveau de qualification exigé pour présenter les concours internes des différents corps d'enseignants.

« Aucune politique prévisionnelle n'est appliquée »

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation et un CV, une copie des diplômes et une copie de la pièce d'identité, devront être adressés à la direction des personnels enseignants. Le Snetaa-FO Martinique dénonce la

politique rectorale et ministérielle qui consiste, à ses yeux, à vider le vivier des professeurs titulaires au détriment de l'intérêt des élèves et des enseignants. « Aucune politique prévisionnelle n'est appliquée pour constituer un vivier de remplaçants avec des enseignants qualifiés. Aujourd'hui, le rectorat passe des annonces à Pôle Emploi pour recruter de nouveaux contractuels qui ne sont pas formés », s'insurge Jocelyn Présent. Toutefois, le rectorat assure que les candidatures sont systématiquement validées par les corps d'inspection, notamment en termes d'exigence de diplômes, afin que l'enseignement délivré aux élèves soit de qualité. « On peut comprendre qu'il faille maintenir des contractuels déjà en poste », fait observer Jocelyn Présent. « On peut comprendre également que dans des disciplines déficitaires en titulaires, on donne leur chance à de nouveaux contractuels. En revanche, on dénonce l'affectation systématique hors de l'académie de stagiaires ex-contractuels qui passent le concours. »

Le syndicaliste poursuit : « Ces ex-contractuels devenus titulaires ont du mal à revenir au pays car on bloque les postes et on ne déclare pas suffisamment de capacités d'accueil pour leur permettre de revenir au pays. Il y a une augmentation sensible des départs à la re-

traite et plusieurs postes sont supprimés par l'administration pour des raisons purement budgétaires, au détriment des élèves et des enseignants ».

Selon le rectorat, les remplacements sont assurés

A en croire le syndicat, cette politique est aujourd'hui renforcée par la mise en pratique de la réforme de la fonction publique qui encourage le recrutement de contractuels pour remplacer les départs à la retraite. Selon le rectorat, les remplacements sont assurés, à chaque fois que cela est possible, par des professeurs titulaires, dits « titulaires de zone de remplacement ». En complément, il est fait appel à des personnels contractuels. « En maths sciences physiques, personne n'est affecté dans l'académie, alors que le vivier est vide et qu'il y a deux départs à la retraite en septembre 2021 et deux autres en décembre 2021 », affirme, pour sa part, le secrétaire académique du Snetaa-FO. « En histoire-géographie, le rectorat recrute en cours d'année des contractuels, alors que pour le mouvement inter-académique, le solde est de zéro (4 sortants et 4 rentrants). Autre exemple : en lettres-anglais, personne n'entre



« Le rectorat passe des annonces pour recruter de nouveaux contractuels qui ne sont pas formés », s'insurge Jocelyn Présent. (Photo DR)

Une souplesse de gestion

Rappelons que les enseignants contractuels sont des personnes recrutées en contrats à durée déterminée ou indéterminée sans formation préalable, affectées sur des postes non pourvus. Au bout de plusieurs années d'enseignement, certains réussissent au concours national et sont titularisés. Ils participent alors au mouvement inter-académique. Le problème est qu'au sein de l'académie de Martinique, les postes vacants sur lesquels étaient les ex-contractuels ne sont pas ouverts au mouvement inter-académique et les postes des départs à la retraite sont supprimés, par conséquent, les ex-

contractuels sont généralement mutés dans les académies de Paris, de Créteil et de Versailles. Les titulaires qui enseignent déjà dans l'Hexagone sont bloqués. « Ce n'est que pour des raisons purement budgétaires que l'académie de Martinique ne déclare pas de postes vacants », estime Jocelyn Présent. « Recruter d'autres contractuels, sur les postes que les néo-titulaires occupaient, permet de faire des économies. » Le rectorat répond que cette souplesse de gestion est nécessaire pour faire face à tous les types de besoins. Et de conclure : toutes les académies fonctionnent sur ce principe.

dans l'académie de Martinique, alors que la discipline est déficitaire en titulaires et que des départs à la retraite sont prévus ».

L'épidémie de Covid-19

Selon le rectorat, l'académie de Martinique connaît des contraintes particulières du fait de sa situation géographique, mais aussi de viviers parfois limités dans certaines disciplines. Cela est lié en partie à l'offre de formation supérieure qui ne couvre pas toutes les disciplines enseignées dans le second degré. L'académie a donc recours à un vivier de contractuels, qu'il convient de renouveler régulièrement. D'autres

raisons expliquent cet appel à candidature : outre la période actuelle qui correspond déjà habituellement à un pic de demandes de suppléances, les absences ont également augmenté cette année du fait de l'épidémie de Covid-19. Par ailleurs, les viviers de recrutement que constituent habituellement l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et l'université sont moins disponibles à cette époque de l'année, la plupart des contractuels potentiels étant mobilisés sur la préparation de leurs examens ou de leurs concours. Enfin, il arrive que des contractuels déjà sollicités refusent les remplacements proposés pour des questions de durée de la suppléance ou de distance.

Catherine Conconne se mobilise

La sénatrice, Catherine Conconne, a rencontré mercredi dernier des membres du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, pour évoquer la situation des professeurs martiniquais qui sont mutés en France après avoir passé leur concours. « Chaque année, nous, parlementaires, recevons de nombreuses demandes d'intervention de la part de professeurs qui refusent d'être arrachés à leurs familles pour aller dans l'Hexagone », explique Catherine Conconne. « J'ai donc souhaité entamer une démarche de fond pour éviter ces drames humains en demandant au ministère d'ouvrir un chantier, afin que les spécificités de nos pays de la dite outre-mer soient mieux prises en compte ». Les départs des stagiaires doivent-ils être systématiques ? Comment améliorer les chances de

retour au pays de nos professeurs quand ils sont en France ? Comment faire en sorte que les contractuels puissent conserver un poste en Martinique, s'ils le souhaitent, une fois leur concours obtenu ? « Ces questions doivent obtenir des réponses claires », insiste la sénatrice. « Des évolutions ont déjà eu lieu ces dernières années avec la mise en place des "centres d'intérêt matériels et moraux" qui donnent des points supplémentaires aux Ultramarins pour rentrer chez eux mais il me semble qu'une plus grande transparence doit être faite sur la mise en œuvre de cette mesure et qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin. Ce sujet est, à mes yeux, capital et je resterai pleinement mobilisée pour que ce travail soit mené à son terme ».

ÉDUCATION

« Mes enfants ne peuvent plus aller à l'école s'ils ne sont pas masqués »

Âgés de 11 et 13 ans, les enfants de Nathalie ont été déscolarisés par le rectorat pour non-port du masque. Cette maman du Lamentin avait pourtant fourni des certificats médicaux...

C'est Nathalie qui fait aujourd'hui la classe à sa fille de 11 ans et à son fils de 13 ans. « Ils n'ont pas manqué aux obligations du règlement intérieur de leurs établissements. Je trouve cela injuste qu'ils aient été exclus sans document, sans aucune justification », nous raconte-t-elle. « Aucun enseignant, ni aucun chef d'établissement n'a pris contact avec mes enfants pour savoir où ils en sont scolairement. Ils n'ont aucune note et aucun cours ne leur est envoyé... »

« Aucun aménagement ne m'a été proposé »

Depuis plusieurs semaines, ses enfants sont déscolarisés pour cause de non-port du masque. « Nous avons été convoqués par le rectorat devant une commission et nous avons été traités comme des enfants qui avaient fait des bêtises. Nous étions de dangereux parents

qui mettons nos enfants en danger, alors que nous avons fourni des certificats médicaux pour expliquer pourquoi ils ne pouvaient pas en porter. »

« Mon fils a été hospitalisé il y a quelques années pour une infection pulmonaire et, avec le port du masque, il m'a dit que les symptômes revenaient. Nous avons fait des examens médicaux et il a un certificat médical qui stipule qu'il ne peut plus porter le masque, qu'il est porteur de handicap. Le médecin a pourtant détaillé pourquoi il ne pouvait pas porter le masque, mais le collège a carrément refusé de l'accueillir s'il ne venait pas masqué. La principale nous a donné un document afin de l'inscrire au Cned (Centre national d'enseignement à distance), mais c'est 900 euros de frais annuels. J'ai rencontré le même problème avec ma fille qui est en école primaire. Elle a un certificat médical qui stipule qu'elle ne peut pas porter le masque ». La mère de

famille vit cette situation comme une injustice. « Je n'ai pas fait le choix de déscolariser mes enfants ! On m'a imposé le fait que mes enfants ne rentreraient plus dans leurs établissements s'ils n'étaient pas masqués. Aucun aménagement ne m'a été proposé et du coup, je fais les cours pour eux. » Nathalie ne s'avoue pas vaincue. Elle a d'ores et déjà déposé plainte.

Melinda Boulai



« Je n'ai pas choisi de déscolariser mes enfants », affirme cette mère qui participait, samedi, à la manifestation organisée sur la Savane par des parents opposés au port du masque à l'école.

« Ce qui importe, c'est la sécurité de tous »

Corinne Gau, directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale : « Nous sommes très attentifs à la sécurité des élèves et des personnels. On applique le protocole national qui connaît quelques adaptations locales le cas échéant. Il est attendu que le masque soit porté par le personnel mais aussi par les élèves dès l'âge de 6 ans. Au départ, il y a pu y avoir des questionnements de la part des familles. Certaines considérant que leur enfant ne devait pas porter le masque. En novembre, nous avons tenu quelques rencontres avec les parents dans une logique de dialogue continu, d'explications et d'informations à apporter aux familles afin qu'elles comprennent bien les enjeux de la sécurité de chacun et de tous. Il n'y a, dès lors, plus eu de grosses mobilisations de

la part des familles, même si, ici et là, quelques-unes peuvent faire part de difficultés. Nous appliquons le décret et, en particulier, l'article 36 qui institue le port du masque obligatoire. Seuls les élèves en situation de handicap, avec une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), peuvent bénéficier d'une dérogation. Je rappelle aussi que c'est l'instruction qui est obligatoire, pas l'école. Elle peut se faire à l'école mais aussi dans les familles. À notre niveau, au rectorat, ce qui nous importe, c'est la sécurité de tous. Des médecins de secteurs accompagnent les directeurs d'école en ce sens. »

R. L.

Vaccination des enseignants : les syndicats satisfaits, veulent que « ça aille vite »

Les syndicats enseignants se sont dits ce mardi « satisfaits » de la priorité qui leur sera donnée dès le milieu ou la fin du mois d'avril pour se faire vacciner contre le Covid-19 mais demandent à ce que le gouvernement « s'engage à le faire dans les temps ».

« À partir de mi-fin avril, nous allons avoir de plus en plus de vaccins qui vont arriver, cela va nous permettre d'envisager d'avoir des campagnes ciblées sur des professions qui sont exposées, à qui on demande des efforts. Les enseignants en font légitimement partie », a déclaré mardi le chef de l'État, lors d'un déplacement à Valenciennes, dans les Hauts-de-France.

En parallèle de cette annonce, plusieurs syndicats (Sgen-CFDT, Snalc et UNSA Éducation) ont envoyé dès mardi matin une lettre ouverte au Premier ministre Jean

Castex pour demander l'accès prioritaire du personnel de l'Éducation nationale à la vaccination. Le Snes-FSU a lui lancé une pétition en ligne pour « exiger l'accès au vaccin pour tous les personnels de l'Éducation nationale ».

« Oui on est forcément satisfaits de voir que, enfin, les enseignants sont pris en compte dans la priorité à la vaccination mais ça a été long avant que le gouvernement ne le comprenne », explique Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire. « En revanche, mi-fin avril c'est déjà tard donc il faut que

le gouvernement s'engage à nous vacciner dans les temps, il faut que ça aille vite », a-t-elle martelé.

Une prise de conscience du risque

Même sentiment pour le Snalc (secondaire) : « On accueille très positivement cette annonce » mais « on espère qu'elle sera suivie d'effet ». Selon lui, « une majorité d'enseignants souhaitent être vaccinés ».

Cette annonce « va rassurer beaucoup de personnels, notamment

ceux qui vivent avec une personne vulnérable, les enseignants en maternelle, AESH... Et puis qu'on est des catégories au contact d'un public nombreux, ça peut avoir un vrai effet sur la pandémie », a-t-il espéré.

« C'est le signal qu'il y a un début de prise de conscience du risque qui est pris au quotidien par les enseignants. On est content mais il nous faut un calendrier précis pour ne pas que cette vaccination s'étale jusqu'en juin », a réagi Sophie Vénétiay, du Snes-FSU. Interrogé à l'Assemblée par le député PS Jean-Louis Bricout,

notamment sur la vaccination, le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a expliqué qu'« il était normal d'aller des personnes les plus vulnérables au moins vulnérables. Fort heureusement jusqu'à présent, les professeurs sont dans les catégories les moins contaminées, il est normal maintenant que leur tour arrive ».

« Le président de la République l'a dit et l'a bien dit, c'est naturel, exprimons notre gratitude aux enseignants et exprimons aussi notre certitude que ce qui est important pour nos enfants, c'est d'aller à l'école », a-t-il martelé.